



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

liberté de culte

Question écrite n° 123236

Texte de la question

De par le monde, dans bien des pays, des minorités religieuses et, en particulier des communautés chrétiennes, se voient dénier la liberté de célébrer leurs cultes ou d'enseigner leur religion et sont fréquemment l'objet de mesures de discrimination, d'intimidation, d'agressions, voire de véritables persécutions. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes quelles vont être les lignes directrices de l'action qu'il compte mettre en oeuvre pour contribuer au respect des libertés religieuses dans tous les pays du monde.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123236

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : affaires étrangères (et européennes)

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4697